

## 1 / Identification de l'Etablissement

Raison sociale : .....  
Numéro SIRET : ..... Numéro APE : .....  
Nom / Prénom du représentant légal : .....  
Qualité (propriétaire, gérant, responsable) : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... E-mail : ..... Site internet : .....

### Identification du référent handicaps (si différent du représentant légal)

Nom / Prénom : .....  
Fonction (propriétaire, gérant, responsable) : .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....

### Coordonnées de facturation (si différentes de celles de l'établissement) :

Nom / Prénom / Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....

## 2 / Type de demande

Demande initiale     Renouvellement

## 3 / Type de handicap (2 minimum)

Mental     Auditif     Visuel     Moteur

## 4 / Tarifs par catégorie : vous pouvez être concernés par plusieurs catégories (exemple : un hôtel avec un restaurant et un espace bien-être)

### Catégorie 1 / Hébergement : 300€ TTC pour 3 chambres adaptées + 50€ par chambre adaptée supplémentaire

- Non ERP ou ERP (recevant plus de 6 personnes en situation de handicap, tous types de handicap confondus)  
- Préciser le type d'hébergement : .....  
- Préciser : le nombre de chambres total : .....  
/ le nombre de chambres adaptées : .....

### Catégorie 2 / Information Touristique : 300€ TTC par site (Office de tourisme, bureau d'information touristique...)

- Préciser : le nombre de site : .....

### Catégorie 3 / Restauration : 300€ TTC (l'espace de restauration peut être indépendant ou intégré aux catégories "Hébergement", "Visite" ou "Loisirs")

- Préciser le type de restauration (restauration rapide, self, gastronomique...) : .....  
- Préciser le nombre d'espaces de restauration (salle de petit déjeuner, self, restaurant...) : .....

### Catégorie 4 / Visites : 300€ TTC par site (Exemple : Aquarium, bibliothèque, château, fortification, galerie, grotte ou gouffre, lieux de culte, médiathèque, mine, monument, moulin, musée, observatoire, pont, site archéologique, écomusée...).

- Préciser le nombre de site : .....

### Catégorie 5 / Loisirs : 300€ par activité

- Préciser le nombre d'activités : .....  
- Entourer les prestations de loisirs concernées :  
Activité nautique (Aviron - Canoé - Kayak - Voile) // Bien-être (Sauna - Hammam - Bain bouillonnant) // Centre équestre // Golf // Itinéraire de promenade et de randonnée // Parachutisme en tandem // Parc à thème et de loisirs // Piscine // Poste Pêche // Salle de spectacle et loisir éducatifs // Vol en montgolfière // Vol en parapente // Zones de baignade

### REDUCTION TARIFAIRE :

- 15% par catégorie supplémentaire.
- 50% si l'établissement a bénéficié d'un audit blanc assuré par I&D Tourisme dans la dernière année.

## 5 / Modalités de la prestation :

### La visite d'évaluation est déclenchée suite à l'inscription de l'établissement sur l'application nationale et la validation des Conditions contractuelles du label. L'évaluation pour l'adhésion à T&H comprend :

- la visite d'évaluation de l'établissement avec un binôme d'évaluateurs formés à la certification du label,
- la mise à jour du dossier pendant une durée de 1 an dans le cas d'une adhésion et 6 mois dans le cas d'un renouvellement.
- l'instruction du dossier sur l'application nationale et le passage en commission.

La demande sera prise en compte à réception du dossier complet (bon de commande et règlement par chèque ou par virement - FR76 1810 6000 1919 2442 7405 081 / Préciser dans l'ordre de virement : NOM DE LA STRUCTURE//NOM DE LA COMMUNE)

- Je déclare avoir pris connaissance des tarifs, modalités de la visite de contrôle et des Conditions Générales applicables aux demandes pour la label Tourisme & Handicaps (voir les Conditions Générales au verso). J'autorise I&D Tourisme à transmettre mes données à l'Office de Tourisme compétent du territoire et à ses partenaires institutionnels.
- Je déclare avoir pris connaissance et signer le Règlement d'usage et les conditions contractuelles du label.

Fait le ..... / A .....  
Nom et signature du candidat :

## 1. Champ d'application

1. Les présentes Conditions Générales de prestation de services d'I&D Tourisme, Innovation & Développement Tourisme, association loi 1901, dont le siège social se situe au 20, avenue du Parmelan - 74000 ANNECY, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro SIRET 343 384 939 00025 s'appliquent de plein droit, à toute demande d'évaluation (ci-après « visite d'évaluation ») suivant la procédure d'évaluation du label Tourisme et Handicap telle que régie par le Règlement d'usage du label certification n°3209240 du 01/05/2024.
12. I&D Tourisme est l'organisme local de gestion du label Tourisme et Handicaps en Haute-Savoie par suite de la convention signée entre le Conseil Départemental et I&D Tourisme et par suite de l'attestation de formation des évaluateurs du dispositif national « label d'Etat Tourisme & Handicaps » délivrée par l'Association Tourisme & Handicaps en date du 17 juillet 2018. Le service est joignable par téléphone au : 04 50 45 95 54 ou par courriel à l'adresse suivante : qualification@idt-hautesavoie.com / Site internet : www.idt-hautesavoie.com
13. Préalablement à toute commande, les présentes Conditions Générales sont portées systématiquement à la connaissance du candidat, ce que celui-ci reconnaît. Toute commande par le candidat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de ventes.

## 2. Demande de visite d'évaluation du label Tourisme & Handicaps

- 2.1. Ne seront prises en considération, que les demandes formalisées au moyen du bon de commande Evaluation Label Tourisme & Handicaps de l'année en cours, complétées et signées par le candidat, accompagnées du règlement intégral du prix tel que fixé à l'article 6 des présentes Conditions Générales, et après inscription de l'établissement sur l'application d'Atout France et la validation des conditions contractuelles du Label.
- 2.2. A réception du bon de commande Evaluation Label Tourisme & Handicaps de l'année en cours, I&D Tourisme contacte le candidat afin de convenir d'une date et heure de rendez-vous pour la visite d'évaluation.
- 2.3. Toute demande devient ferme et irrévocable dès lors que la date et l'heure de visite d'évaluation sont convenues entre les parties.

## 3. Annulation et report

- 3.1. Sauf cas de force majeure, dès lors que la visite d'évaluation ne peut être assurée à la date convenue entre les parties, du fait de I&D Tourisme, ce dernier s'engage à contacter le candidat, 48 heures ouvrées à l'avance et à convenir d'un autre rendez-vous en fonction des disponibilités des évaluateurs et du candidat.
- 3.2. Sauf cas de force majeure et à défaut pour le candidat de reporter le rendez-vous de visite d'évaluation dans le délai de prévenance de 48 heures ouvrées, le prix fixé sera retenu en intégralité et toute nouvelle demande fera l'objet d'un nouveau règlement.
- 3.3. Il en est de même, en cas d'absence du candidat au rendez-vous ou lorsque l'établissement visité ne permet pas une évaluation dans les meilleures conditions.

## 4. Prérequis - Obligations du candidat

- 4.1. Le candidat s'assure préalablement que son établissement corresponde aux activités susceptibles de candidater à la label, définies dans le règlement d'usage du label Tourisme & Handicaps, à savoir : Hébergement ERP et NON ERP, Information touristique, Loisirs, Restauration et Visite.
- 4.2. Le candidat doit valider les conditions contractuelles du label, suite à son inscription sur l'Application Atout France.
- 4.3. I&D Tourisme décline toute responsabilité en cas de manquement par le candidat, à ses obligations légales et réglementaires et notamment en cas de défaut ou d'insuffisance grave d'entretien de l'établissement et de ses installations. Le candidat doit se conformer aux obligations posées par la loi du 11 février 2005, les textes élaborés dans le cadre de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et la loi n°2015-988 ratifiant l'ordonnance précitée. En cas d'accident ou de dégâts encourus lors de l'usage de l'établissement par les utilisateurs pour manquement à l'une des normes exigées, I&D Tourisme décline toute responsabilité.
- 4.4. I&D Tourisme ne peut être tenu responsable de la décision défavorable la commission responsable de la délivrance du Label.
- 4.5. Dans le cas de l'attribution positive du label, le candidat doit systématiquement faire figurer la label sur tous les documents de promotion et d'information de l'établissement et notamment sur son site internet. L'organisme gestionnaire du label, à savoir l'Association nationale Tourisme & Handicaps et Atout France, adresse au Bénéficiaire une proposition de location d'une plaque à apposer à l'entrée de l'établissement, sur laquelle figure le label et le nombre de pictogrammes dont le Bénéficiaire peut se prévaloir.

## 5. Description de la procédure d'évaluation du Label Tourisme & Handicaps

- 5.1. L'établissement est évalué par un binôme d'évaluateurs spécialement formé, composé d'un représentant d'I&D Tourisme ou un de ses sous-traitants et d'un représentant d'APF (Association des Paralysés de France) en application des normes et procédures fixées par le Règlement d'usage du label certification n°3209240 du 01/05/2024.
- 5.2. Les évaluateurs examinent la conformité des prestations au regard du règlement d'usage du Label et de la grille de labellisation correspondant à la filière. Les critères sont répartis en 2 catégories, critères réglementaires et critères de confort d'usage.
- 5.3. L'évaluation de l'établissement s'effectue dans sa totalité sur la base des quatre familles de handicap (auditif, mental, moteur et visuel). Elle a pour objectif de s'assurer que l'activité proposée par le candidat respecte pour, au moins deux familles de handicap, 100% des critères réglementaires et a minima 75% des critères de confort d'usage.
- 5.4. La durée d'une visite d'évaluation s'étend d'une demi-journée à plusieurs journées selon la taille de l'établissement.
- 5.5. A l'issue de la visite d'évaluation, une fiche de synthèse est transmise dans un délai d'un mois à compter de la date de la visite

- 5.6. Si des éléments factuels complémentaires sont demandés, le candidat dispose d'un délai de 1 an dans le cas d'une adhésion et de 6 mois dans le cas d'un renouvellement. Au-delà, toute nouvelle sollicitation ou demande de contre-visite fera l'objet d'un devis complémentaire.
- 5.7. Le dossier est ensuite examiné par une commission régionale suivi d'une inscription au registre national responsable de la délivrance du label Tourisme & Handicaps.
- 5.8. La décision du Registre est notifiée au candidat soit pour l'attribution de deux à quatre pictogrammes soit pour le refus d'attribution du label.
- 5.9. Le dossier doit être clôturé dans un délai maximum d'un an à partir de la date de l'évaluation dans le cas d'une adhésion et d'un délai de 6 mois dans le cas d'un renouvellement. Tout non-respect de ce point entrainera la clôture du dossier. Au-delà, toute nouvelle sollicitation ou demande de contre-visite fera l'objet d'un devis complémentaire.

## 6. Tarifs des visites

- 6.1. Le tarif d'une visite d'évaluation, libellé en euros, TVA comprise, est défini par catégorie :
    - Catégorie 1 / Hébergement ERP et non ERP : 300€ TTC pour 3 chambres adaptée + 50€ par chambre adaptée supplémentaire.
    - Catégorie 2 / Information Touristique : 300€ TTC par site.
    - Catégorie 3 / Restauration : 300€ TTC par activité de restauration.
    - Catégorie 4 / Visites : 300€ TTC par site.
    - Catégorie 5 / Loisirs : 300€ TTC par activité.
- Une réduction peut être effectuée dans les conditions suivantes :
- Un établissement présente plusieurs catégories : Le tarif de la 1<sup>re</sup> catégorie est appliqué sans remise. À partir de la 2<sup>e</sup> catégorie, -15% est appliquée sur le coût de chaque catégorie supplémentaire.
  - Un établissement a fait l'objet d'un audit blanc T&H par I&D Tourisme dans l'année en cours ou l'année précédente : -50% est appliqué sur le coût de la visite d'évaluation.

- Dans le cadre de son partenariat avec I&D Tourisme, le Conseil Départemental de Haute-Savoie soutient le déploiement de Tourisme & Handicaps.
- 6.2. Le tarif de la prestation réalisée par I&D Tourisme comprend le coût du déplacement de l'évaluateur pour la Haute-Savoie, la visite d'évaluation, l'instruction du dossier et sa mise à jour pendant une durée de 1 an dans le cas d'une adhésion et 6 mois dans le cas d'un renouvellement.
  - 6.3. Au-delà des conditions définies au paragraphe 5, toute contre-visite ou de demande spécifique nécessitant une recherche approfondie et ciblée fera l'objet d'un devis complémentaire.
  - 6.4. La révision annuelle des tarifs sera soumise à modification dans le cadre de la revue du système qualité d'I&D Tourisme et de la politique de soutien du Département de la Haute-Savoie.

## 7. Paiement

- 7.1. Le paiement s'effectue par chèque ou par virement à l'ordre de I&D Tourisme lors de la demande d'évaluation adressée par le candidat. I&D Tourisme se réserve le droit de refuser toute visite non réglée au préalable. Une facture acquittée sera envoyée au candidat après la visite.
- 7.2. Le candidat ne pourra prétendre à aucune remise ni remboursement après la visite d'évaluation ou en cas de décision défavorable de la commission territoriale.
- 7.3. Conformément aux articles L441-10 à L441-16 du Code du Commerce, des pénalités de retard pourront être appliquées si le règlement de la facture n'a pas été réalisé 45 jours après sa réception. Le taux de pénalité mis en oeuvre sera égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € par facture émise due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 et D. 441-5 du code de commerce).

## 8. Engagements et garanties

- 8.1. I&D Tourisme s'engage à détenir le niveau de qualification requis pour l'évaluation du label Tourisme et Handicaps.
- 8.2. I&D Tourisme s'engage à ne pas subordonner une visite d'évaluation du label Tourisme et Handicaps à une adhésion ou à une offre de toute nature.

## 9. Confidentialité

- 9.1. Tant le candidat, qu'I&D Tourisme, s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces des informations confidentielles. I&D Tourisme pourra transmettre des informations à l'Office de Tourisme compétent du territoire afin qu'il puisse proposer des services complémentaires à la labellisation Tourisme & Handicaps. Il pourra aussi transmettre des informations à ses partenaires institutionnels (Conseil Départemental de Haute-Savoie, Comité Départemental du Tourisme de Haute-Savoie, Association Tourisme & Handicaps, Comité Régional du Tourisme Auvergne-Rhône Alpes, collectivités et institutions du monde du tourisme/handicap).
- 9.2. Le candidat s'engage à accepter la cession à I&D Tourisme des données recueillies lors de la visite d'évaluation.
- 9.3. Les données récoltées dans ce formulaire par I&D Tourisme, permettent aux personnes habilitées de vous identifier et de répondre précisément à votre demande. Pour accéder, modifier, supprimer ou effectuer toute autre action en rapport avec vos droits, ou pour de plus amples informations, veuillez prendre connaissance de notre politique de protection des données.

## 10. Réclamation / recours

- 10.1. Dans le cas où le candidat n'approuve pas la décision de la commission, il lui appartient de saisir le secrétariat de la commission, d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois en se rapprochant du contact indiqué dans le courriel d'envoi de la décision.
- 10.2. Toute réclamation relative notamment, à l'instruction du dossier, aux délais et au déroulement de la visite d'évaluation, devra être formalisée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à I&D Tourisme.

## 11. Droit d'accès et de rectification

- 11.1. Le candidat s'engage à fournir des informations exactes, sincères et complètes.
- 11.2. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Liberté » (articles 39 et 40), le candidat bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant, auprès d'I&D Tourisme.